LA COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PLAN STRATÉGIQUE

TRIENNAL CONTINU

2024 – 2026

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
PLAN STRATÉGIQUE 2024 – 2026
15 Market Square, bureau 601
Saint John, N.-B.
E2L 1E8
Tél. 506-643-7710
www.nbib-canb.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
VISION	5
MISSION	5
VALEURS	5
PRIORITÉS	6
PROCESSUS RÉGLEMENTAIRE	6
ÉQUIPES	6
PARTIES PRENANTES	7
OPÉRATIONS	7

Introduction

Le 1er janvier 2024

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan stratégique 2024 - 2026 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (« CANB » ou « Commission »).

La *Loi sur les assurances* fournit à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick l'autorité législative sur la réglementation des tarifs d'assurance-automobile.

> *La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a pour mandat de veiller à ce que les primes exigées par les compagnies d'assurance automobile qui exercent leurs activités dans notre province soient justes et raisonnables.*

Ce plan stratégique, qui couvre les trois années commençant le 1er janvier 2024, a été préparé sous ma direction et s'appuie sur une mise à jour de notre vision, de notre mission et de nos valeurs. La CANB est responsable du développement et de la réalisation des stratégies et des objectifs énoncés dans ce plan.

Présenté par,

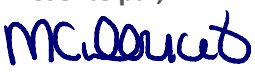

Marie-Claude Doucet
Présidente et chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Vision

Être un organisme de réglementation fiable et respecté qui favorise l'accessibilité, la disponibilité et la stabilité des tarifs d'assurance-automobile au Nouveau-Brunswick.

Mission

La Commission réglemente de manière indépendante les tarifs d'assurance-automobile afin de s'assurer qu'ils sont établis de manière adéquate, efficace et juste et raisonnable. En approuvant des tarifs justes et raisonnables, elle permet au marché d'être concurrentiel et offre des options aux consommateurs.

Nous comprenons que les Néo-Brunswickois accordent de l'importance à la prévisibilité en sachant ce qu'ils paieront pour leur assurance. Nous reconnaissons également que la disponibilité de l'assurance, ainsi que le choix, sont importants pour les Néo-Brunswickois. Grâce à nos processus d'examen et d'enquête rigoureux et approfondis, nous continuerons d'obtenir des tarifs raisonnables tout en maintenant la stabilité du marché.

Valeurs

Le travail de la Commission est fortement guidé par nos valeurs fondamentales :

Équité – des tarifs équitables pour les assurés et les autres parties prenantes. Des tarifs équitables et exempts de préjugés et de discriminations injustes.

Intégrité – processus inclusifs favorisant le respect de toutes les parties prenantes, tout en demeurant objectifs et en prenant des décisions raisonnées.

Transparence et responsabilité – par l'entremise de notre rapport annuel, de nos décisions, de nos procédures et de nos lignes directrices.

Priorités

1. Processus règlementaire

Le succès se mesure par un marché concurrentiel sain et d'une prime moyenne raisonnable.

Nos objectifs, buts et initiatives sont les suivants :

- Évaluation et amélioration régulières des processus qui sont conformes et réactifs aux changements de l'environnement réglementaire
- Émettre des décisions équitables et respectées à l'issue du processus réglementaires
- Encourager et favoriser l'innovation en étant ouvert et accessible
- Des processus réglementaires transparents, faciles à comprendre et appréciés par toutes les parties prenantes
- Des dossiers examinés au cas par cas et qui se justifient par eux-mêmes
- Tous les conducteurs du Nouveau-Brunswick ont accès à une assurance-automobile au sein d'un marché concurrentiel.

2. Équipes - Comprend le personnel et les membres de la Commission

L'atteinte du succès est lorsque nous attirons et retenons un personnel qualifié de haut calibre et des membres de la Commission bien informés.

Nos objectifs, buts et initiatives sont les suivants :

- Possibilités de développement et d'apprentissage grâce à la formation continue du personnel
- Fournir aux membres de la Commission une éducation et une formation qui leur permettent de prendre des décisions éclairées.
- Évaluer la formation, l'éducation et le processus d'examen et de décision au moyen de sondages réguliers auprès des membres de la Commission
- Assurer la continuité des opérations par la formation du personnel, l'affectation des ressources et l'élaboration continue de politiques et de procédures
- Investir dans le développement du leadership
- Offrir des avantages sociaux accessibles et de qualité aux employés ainsi qu'une rémunération équitable

- Promouvoir et entretenir un environnement de travail favorable à l'égalité, la diversité et l'inclusivité.

3. Parties prenantes

Le succès survient lorsque la Commission est considérée comme un organisme de réglementation indépendant et fiable, dont le personnel et les membres sont hautement compétents, engagés et respectés.

Nos objectifs, buts et initiatives sont les suivants :

- Des parties prenantes qui reconnaissent, comprennent et respectent notre mandat
- Faire preuve de réactivité, d'accessibilité, d'approche et de transparence à l'égard de toutes les parties prenantes
- Promouvoir la compréhension des politiques et des processus de la CANB
- Émettre des décisions équitables et impartiales, en temps opportun
- Encourager l'innovation sur le marché
- Suivre et se tenir informé des nouvelles tendances dans le domaine de l'assurance-automobile

4. Opérations

Le succès, c'est lorsque nous sommes responsables sur le plan fiscal et avons en place des processus et des procédures clairs qui permettent un fonctionnement harmonieux et efficace de la Commission.

Nos objectifs, buts et initiatives sont les suivants :

- Examen interne continuel des processus au sein de chaque département
- Identifier les domaines potentiels d'amélioration et/ou de réduction des coûts
- Examen trimestriel de la situation financière pour garantir la responsabilité fiscale
- Alignement continu des objectifs au sein de l'organisme.